

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 05 - 050

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 10 septembre 2024 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)

Décision 7 : Les sorties de divers véhicules et matériels de l'actif de l'établissement.

I – Les sorties d'actifs destinées aux enchères :

Depuis 2013, le SDIS se dessaisit désormais de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée. A noter qu'un nouveau partenariat avec Les Domaines de l'État et leur site de vente aux enchères en ligne Moniteur Live a été mis en place depuis le 1^{er} octobre 2023.

Les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés et sont répertoriés en annexes 1 et 2 du présent dossier.

Ainsi, certains véhicules à fort kilométrage dont la valeur nette comptable est nulle ou devant nécessiter des réparations dont le coût est important, pourraient être réformés. Il s'agit de véhicules qui ne sont plus aux normes et dont les pièces ne sont plus disponibles sur le marché.

Après suppression dans le tableau de l'actif, ces véhicules ou divers matériels (ventilateurs, groupes électrogènes, ...) pourraient ainsi être vendus lors de la vente aux enchères qui se déroulera du 28 novembre au 3 décembre 2024.

En outre, et suite à l'étude de la demande de l'Association **Musée des sapeurs-pompiers de la Loire** dans le cadre de ses missions de mise en valeur du patrimoine sapeur-pompier, il pourrait être envisagé de procéder à la réforme et la cession d'une motopompe remorquable (MPR) à titre gratuit à son profit.

II – Les sorties d'actifs destinées à la mise au rebut :

Afin de procéder à une régularisation et une remise à jour de l'état de l'actif du SDIS, il a également été proposé de sortir certains biens immatériels et matériels de l'actif. La plupart de ceux-ci ont d'ores et déjà été détruits. Le SDIS souhaite donc procéder à un épurement de tous les biens répertoriés en annexe 3.

Vu le rapport présenté par le Président, le bureau prend la décision suivante :

Article 1 : Le bureau décide de réformer et de sortir de l'actif l'ensemble des biens répertoriés en annexes 1, 2 et 3 de la présente décision.

Article 2 : Le bureau décide de céder à titre gratuit une motopompe remorquable de marque Mathieu LABROSSE (immatriculation : 968320) à l'Association « Musée des sapeurs-pompiers de la Loire », sise 10 rue de l'Abattoir à Firminy.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

A blue ink signature, appearing to be 'G. Ziegler', written over a large blue oval scribble.

Georges ZIEGLER